

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC ST-JEAN OUEST

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME DE LORETTE

Session extraordinaire du 28 août 2018

Session régulière du Conseil municipal de Notre-Dame de Lorette, tenue le 28 août 2018, à 18h00 à la salle des délibérations du conseil municipal. Les conseillers suivants :

Sont présents : Mme Lyna Bouchard
 Mme Sonia Gauthier
 Mme Édith Lalancette
 M. André Côté
 Mme Louise de Launière

Est absent : M. André Boillat
 M. Daniel Tremblay (doit arriver plus tard)

Formant quorum et siégeant sous la présidence du pro-maire Mme Edith Lalancette et Mme Valérie Tremblay, la directrice générale assiste à la rencontre à titre de secrétaire d'assemblée.

**Résolution no
4044-08-18**

Adoption de l'ordre du jour

Mot de bienvenue
Lecture et adoption de l'ordre du jour
Déclaration des conflits d'intérêts
Appui et engagement financier au projet du Secteur des Quatres-chutes
Période de question
Levé de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Louise de Launière
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

Déclaration des conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêt n'est déclaré.

Arrivé de M. le maire Daniel Tremblay à dix-huit heure vingt-cinq (18h25).

**Résolution no
4045-08-18**

Appui et engagement de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette au projet d'aménagement d'un corridor d'activité à vocation écotouristique sis entre les 8e et 11e chutes de la rivière Mistassini du Parc régional des Grandes-Rivières du lac Saint-Jean

ATTENDU la présence d'une boucle associée à la Véloroute des Bleuets de 45 kilomètres sur les territoires des municipalités d'Albanel et de Girardville;

ATTENDU l'aménagement du secteur l'Énergie dont trois passerelles piétonnes construites dans le cadre de la mise en place d'une minicentrale hydroélectrique à la 11e chute de la rivière Mistassini;

ATTENDU la présence d'aménagements écotouristiques aux secteurs Albanel et Saint-Eugène du Parc régional à la 9e chute de la rivière Mistassini;

ATTENDU l'opportunité de retombées économiques que représente la mise en place d'une expérience de visite en tourisme d'aventure comprise entre les 8e et 11e chutes de la rivière Mistassini et ce, sur les deux rives du cours d'eau;

ATTENDU que le projet prévoit la réalisation de trois passerelles légères à la 9e chute (300k \$), d'une passerelle VHR sur la rivière Ouasiemscà à Girardville

(225k \$) et d'un sentier pédestre de 12 kilomètres sur la rive nord de la rivière Mistassini entre Notre-Dame-de-Lorette et Saint-d'Eugène-d'Argentenay (75k \$);

ATTENDU la volonté des municipalités impliquées, de la MRC de Maria-Chapdelaine et du Parc régional des Grandes-Rivières du lac Saint-Jean de s'engager solidairement afin de mettre en valeur le potentiel touristique de ce corridor d'activité d'intérêt pour les segments de marché représentés entre autres par les randonneurs, les campeurs et les cyclistes;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Sonia Gauthier
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Corporation municipale de Notre-Dame-de-Lorette appui la mise en place d'un corridor d'activité entre les 8e et 11e chutes de la rivière Mistassini tel que proposé par le Parc régional des Grandes-Rivières du lac Saint-Jean;

QUE la Corporation municipale de Notre-Dame-de-Lorette désigne le Parc régional des Grandes-Rivières du lac Saint-Jean comme organisation chargée de projet à cet effet;

QUE la Corporation municipale de Notre-Dame-de-Lorette engage un montant de trente mille dollars (30 000 \$) afin de signifier la volonté de la municipalité de contribuer au montage financier du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Période de questions

Aucune question n'est soulevée.

**Résolution no
4046-08-18**

Levée de la rencontre

II EST PROPOSÉ PAR M. André Côté
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que la rencontre soit levée à dix-huit heure cinquante-six (18h56).

Daniel Tremblay
Maire

Valérie Tremblay
Directrice générale et secrétaire-trésorière